



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Allocations et ressources

Question écrite n° 39757

#### Texte de la question

M Bernard Schreiner attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur la nécessité d'assurer aux personnes handicapées mentales des ressources décentes, garanties de leur dignité et de leur autonomie. Pour ce faire, il lui demande s'il ne pourrait être envisagé d'assurer comme complément de rémunération 55 p 100 du SMIC pour les travailleurs à temps complet en centre d'aide par le travail, 65 p 100 du SMIC pour les travailleurs à temps complet en atelier protégé et pour les travailleurs à temps partiel un complément de rémunération proportionnel à leur activité professionnelle. De même, ne pourrait-il pas être envisagé la reconnaissance et le financement par l'État d'un centre d'accueil et d'activité de jour, se situant entre le centre d'aide par le travail et la maison d'accueil spécialisée, pour les travailleurs à temps partiel et les personnes handicapées momentanément dans l'incapacité de travailler.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Schreiner Bernard](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39757

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** affaires sociales et emploi

**Ministère attributaire :** affaires sociales et emploi

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 1988, page 1804